

Ouverture de l'Assemblée Générale 2025

L'ACTUALITÉ

LA CAPEB TENAIT SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CETTE SEMAINE



Une occasion de faire le point sur le positionnement de la CAPEB au regard des actualités de l'artisanat du Bâtiment, de prendre des décisions pour l'avenir et de partager des expériences et des moments conviviaux.

Bien sûr, l'Assemblée générale est toujours un moment statutaire où les comptes, rapports et autres résolutions sont votés. Mais elle est aussi un moment clé pour le Réseau, un lieu d'échanges, de partage, de remerciements, de félicitations, d'engagement et d'enthousiasme.

L'édition 2025 n'a pas déroger à ces habitudes.



Les comptes ont été présentés par les Trésoriers, Christophe Bellanger et Francis Mathieu, puis le Rapporteur de la Commission des Finances Thierry Bion, a fait son rapport suivi par Edouard Voisin, le Commissaire aux Comptes.

Les élections ont suivi. Elles sont toujours un moment solennel où chaque candidat au Conseil d'Administration se présente devant ses pairs pour exposer ses motivations. Nous félicitons les nouveaux élus qui ont rejoint cette année le Conseil d'Administration confédéral et celles et ceux qui ont été réélus !

L'Assemblée générale a adopté cette année 5 résolutions, précisant les volontés de la CAPEB dans les différents domaines où elle intervient : technique et professions, économie, compétences et formation,

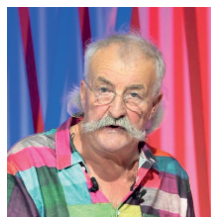
droit social et emploi, et cette année, une résolution spéciale a été votée à propos de la micro-entreprise. Les feuilles de route sont ainsi établies pour les semaines et mois à venir.

La vie du Réseau a occupé l'après-midi de la première journée.

Il s'est agi tout d'abord de rendre hommage à tous ceux et toutes celles qui nous ont quittés depuis l'an dernier. Un moment solennel qui s'est conclu par une minute de silence en leur mémoire. Nous saluons tout particulièrement Jean-Marc Desmedt, qui a été Président des Métiers du Bois pendant de longues années ainsi que trésorier confédéral, disparu depuis quelques jours seulement.

Puis une synthèse de la vie du Réseau a été présentée avec le vice-président en charge du Réseau Gilles Chatras et les délégués ont voté une évolution du Fonds de secours afin qu'il soit mieux adapté aux besoins et aux règles de fonctionnement de la CAPEB. Le Président de la Commission d'Arbitrage, Patrick Bounhol, a présenté son rapport.

A suivi une séquence entièrement dédiée à l'enjeu du recrutement et de la fidélisation des adhérents. Pour évoquer cette thématique absolument majeure pour notre syndicalisme, nous avons choisi de faire intervenir aux côtés du Président confédéral Jean-Christophe Repon, deux personnalités extérieures :



Michel Offerlé, sociologue spécialiste du patronat qu'il soit petit, moyen ou grand, et Bernard Thibault, ancien Secrétaire général de la CGT. L'un et l'autre ont témoigné du fait que le syndicalisme n'est pas une chose linéaire et qu'il subit nécessairement quelques difficultés de temps en temps pour, malgré tout, rebondir. Et c'est précisément ce que plusieurs témoignages du Réseau ont permis d'observer.

La CAPEB qui a enregistré la plus forte croissance de ses adhésions en 2024 et celle qui atteint le taux de syndicalisation le plus important du Réseau ont ouvert cette séquence. Puis les témoignages se sont succédés pour illustrer diverses façons de recruter et de fidéliser.

La séquence s'est terminée par la mise en évidence d'une valeur forte du Réseau CAPEB : la solidarité. Une valeur qui nous est propre et qui est aussi de nature à recruter et à fidéliser les artisans du bâtiment.

Cette première journée s'est terminée par la remise des diplômes de l'Ecole des Cadres puis par des remerciements aux administrateurs sortants. Un verre de l'amitié clôturait cette Assemblée générale statutaire.

Le lendemain, un congrès avait été organisé sur le thème : « l'entreprise artisanale du bâtiment : le modèle de demain ». Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

RÉSEAU

→ LA VIE ET LE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU

L'année 2024 a été marquée, en France, par plusieurs crises : politique, économique, financière.



L'artisanat du bâtiment en subit les conséquences avec une activité réduite, un surcroît de défaillances d'entreprises et de nombreux départs à la retraite. Dans ces conditions, et même si la moitié des CAPEB départementales gagne encore des adhérents, la croissance enregistrée depuis 4 ans subit une baisse de 1 %.

« Pour autant, la CAPEB ne lâche rien » a déclaré le Président Jean-Christophe Repon. Une Direction Marketing et Développement a été déployée et les actions de communication ont monté en puissance. Tout le Réseau a su se mobiliser fortement cette année, que ce soit pour faire vivre les campagnes et actions syndicales que nous avons mises au point (l'appel de la dernière chance, nous prenons nos responsabilités et vous), comme pour défendre nos entreprises devant les parlementaires et les élus locaux. Un travail plus efficient et mieux structuré a d'ailleurs été engagé cette année.

Le Réseau vit, échange, se concerte et agit. Nos outils, que ce soit le GSDR ou le Comité de suivi des régions, nous donnent les moyens de nous structurer pour mieux accompagner les entreprises et en accueillir de plus en plus.

« La capacité de notre Réseau à faire bloc et à agir de manière concertée et organisée est déterminante pour faire en sorte que la croissance de nos adhérents reparte à nouveau » a déclaré le Président confédéral.

L'activité du GSDR

Pour sa première année de fonctionnement, le GSDR, Groupe de suivi et de développement du réseau, s'est réuni 3 fois. Composé de 10 membres, il est le fruit du rapprochement des anciens COG du FDR et GSR, et il pilote le Fonds de développement du réseau.

Le GSDR a une première mission de diagnostics, d'analyse et de régulation. Les grilles d'autoévaluation 2023 (sur la base des données 2022) ont été analysées pour 101 réponses, soit 96 % des CAPEB. Les résultats confirment la bonne application de la charte du réseau. Des progrès peuvent toutefois être accomplis : pour la formation du réseau ou pour la mise en place systématique d'une commission des finances. La deuxième mission du GSDR est d'accompagner le développement des CAPEB. 6 demandes individuelles de soutien financier ont été instruites et 338.000 euros investis dans 3 projets de développement syndical : une stratégie de prospection/fidélisation portée par les CAPEB

Tarn-et-Garonne, Bouches-du-Rhône et Hérault ; une coopération régionale de moyens portée par la CAPEB Île-de-France ; et une création de service à l'initiative de la CAPEB Adour-Pyrénées.

Le suivi des CAPEB régionales

De son côté, le comité stratégique de suivi des CAPEB régionales a proposé en 2024, pour prendre en compte l'inflation, de ne pas formaliser la revalorisation du financement des CAPEB régionales, fixée à 2,5 %. Il a donné un avis favorable à 12 demandes pour promouvoir l'action syndicale. Et il a proposé de lancer une étude destinée à valoriser le poids économique des TPE du bâtiment, dans le cadre des CERC.

Quelques chiffres à retenir pour 2024 :

- 19 % des présidents de CAPEB et 13 % des secrétaires généraux ont été renouvelés.
- 136 élus et 121 collaborateurs ont suivi des formations courtes.
- 62 élus ont participé à l'école des cadres.
- Le président confédéral est allé à la rencontre d'une vingtaine de CAPEB.
- 67 CAPEB départementales et 4 CAPEB régionales utilisent le CRM E-DEAL.
- 4,07 millions d'E-mail et 966.655 SMS envoyés en 2024 via le CRM avec un taux d'ouverture respectif de 39 % et 50 %, soit 45 CAPEB utilisatrices
- 63 communications prêtes à l'emploi ont été produites.
- une 4^{ème} communauté de pratiques a vu le jour, celle des développeurs.

→ TROIS FONDS POUR SOUTENIR ET APPUYER LE RÉSEAU CAPEB



Le vice-président en charge du Réseau, Gilles Chatras, est revenu sur les trois fonds dont la CAPEB s'est dotée pour accompagner et soutenir son Réseau :

le Fonds de Développement du Réseau, qui est opérationnel depuis 2029 et qui poursuit un double objectif : renforcer la compétence du Réseau de la CAPEB, soutenir

le développement des CAPEB départementales et régionales afin de leur permettre d'assurer pleinement leurs missions syndicales, dans le respect des principes et recommandations de la Charte du Réseau. Le deuxième fonds mis en place est le Fonds de secours.

Créé en 2017, il a pour objet de venir en aide aux CAPEB en difficulté financière, organisationnelle, politique et syndicale. Son évolution a été actée cette année afin de permettre son utilisation dans des conditions plus conformes à nos modes de fonctionnement. En l'occurrence, lorsqu'il a été créé, la CAPEB Nationale se portait caution bancaire d'un prêt souscrit par la CAPEB demandeuse. Désormais il n'y aura plus de prêt ni de garantie mais une prise en charge de certaines dépenses de Conseils, d'interimaires, de consultants, etc.

Enfin, le 3^{ème} et dernier fonds est le Fonds de solidarité qui a pour objet de subvenir aux besoins urgents des entreprises artisanales du bâtiment adhérentes lorsqu'elles rencontrent des difficultés soudaines liées à des catastrophes naturelles ou des problèmes de santé du chef d'entreprise. La CAPEB Mayotte, suite au cyclone CHIDO, en a bénéficié en 2025.

→ L'ENJEU DU RECRUTEMENT ET DE LA FIDÉLISATION DES ADHÉRENTS

Le sujet était au cœur de notre Assemblée générale cette année. Pourquoi est-il urgent de s'organiser pour répondre à cet enjeu ?



C'est pour répondre à cette question que Jean-Christophe Repon avait invité autour de lui Michel Offerlé, sociologue spécialiste du patronat et Bernard Thibault, ancien Secrétaire général de la CGT.

Leurs échanges ont permis de mettre en évidence la situation de l'artisanat du Bâtiment : une pyramide des âges qui révèle une population vieillissante, une conjoncture économique qui conduit nombre d'entreprises au dépôt de bilan, ou les fragilise, une image de l'artisanat du bâtiment qui demeure fautive dans l'esprit des jeunes en particulier, en dépit des multiples campagnes de promotion des métiers, une TPE qui reste méconnue et ses atouts incomparables souvent ignorés. Ce fut bien sûr l'occasion pour le Président Jean-Christophe Repon de dénoncer le fait que l'Etat nourrisse un tissu d'entreprises fragiles et reposant exclusivement sur leurs créateurs : ces micro-entreprises qui, par la précarité qu'elles génèrent, freinent le développement du secteur et nuisent à son attractivité.

Pour autant, le syndicalisme a toujours connu des vagues et a toujours su s'adapter, ce qui milite pour l'engagement d'actions fortes afin de fidéliser les 62 000 adhérents qui font confiance à la CAPEB et d'accueillir d'autres artisans du bâtiment au sein de son collectif.

Le vice-président David Morales a rappelé qu'étaient nos cibles (Les adhérents pour les fidéliser, les micro-entrepreneurs pour les inciter à choisir un statut plus durable, les entreprises non adhérentes déjà installées, les créateurs et repreneurs et les jeunes et publics en reconversion) ainsi que nos moyens d'action auprès de chacune d'entre elles.

Meilleure croissance des adhésions, meilleur taux de syndicalisation : comment font-ils ?

Difficile d'aborder la question du recrutement et de la fidélisation des adhérents sans saluer les deux CAPEB qui ont obtenu les meilleurs résultats en 2024.



“ je vous invite à ramasser vos petits cailloux pour en faire une belle montagne. Stéphane Paris.

Stéphane Paris, Secrétaire général de la CAPEB Alpes Durance, et Paul-Henri Bard, Secrétaire général de la CAPEB Jura, ont tous les deux expliqué leur façon de fonctionner. L'un comme l'autre a choisi d'aller à la rencontre des artisans, sur leurs chantiers, dans leurs ateliers. Proximité, concret, communauté sont les maîtres mots du premier qui s'emploie à sortir les artisans de leur isolement tant en les visitant, avec à chaque fois un administrateur



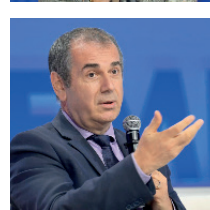
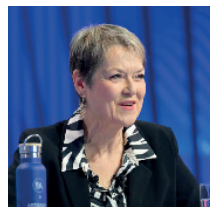
départemental, qu'en les conviant à un grand nombre de petits événements délocalisés pour favoriser les rencontres, les échanges, les remontées de besoin, la diffusion d'information. Les 8h du Bat tous les derniers vendredis du mois ont été conçus dans cet esprit.

De son côté, le Secrétaire général du Jura considère que le nerf de la guerre est de démontrer que la CAPEB défend les intérêts individuels de chacun de ses adhérents ainsi que les intérêts collectifs de tous. Chaque problème individuel est porté à la connaissance des élus de la

CAPEB départementales qui bien souvent, confirment avoir rencontré le même problème ou savoir qu'il est partagé par d'autres artisans. Et ainsi, chaque cas individuel devient un combat syndical au profit du collectif tant auprès des Directions départementales de l'Etat que des parlementaires. Chacun a donc sa méthode et sa façon de procéder. Et force est de constater que toutes fonctionnent.

Comment recruter les créateurs éloignés de la CAPEB ?

Depuis la disparition du SPI, contacter les créateurs d'entreprises est devenu difficile. La CAPEB met en place de nouvelles opportunités comme le partenariat avec Initiative France, signé l'an dernier. Christelle Delouche, Présidente de la CAPEB Maine et Loire, et Amandine Durand, membre d'Initiative France Anjou, ont expliqué l'intérêt de ce partenariat pour établir des contacts et accompagner les créateurs d'entreprises. L'expertise de la CAPEB dans le bâtiment est un atout majeur pour aider les entrepreneurs à comprendre les défis de leur secteur. Le parrainage et le marrainage sont également des options à déployer pour soutenir les créateurs.



Une attention particulière doit être portée aux micro-entrepreneurs, car le régime micro-social et micro-fiscal présente des risques pour eux-mêmes et pour la société. La première vice-présidente Corine Postel a souligné l'importance d'informer ces entrepreneurs et de les encourager à adopter un régime plus protecteur. La Cheffe de file Compétences et formation, Laure Vial, a rappelé que les certifications GEAB et REAB peuvent guider les micro-entrepreneurs dans leurs choix fiscaux et sociaux, impactant leur rémunération et la pérennité de leur entreprise.

Le Directeur des Politiques de formation du CCCA-BTP a indiqué que le partenariat renouvelé en février avec la CAPEB pouvait être le cadre pour la création de nouvelles micro-certifications dans le but d'aider les micro-entrepreneurs à prendre des décisions éclairées. Corine Postel a conclu que ces partenariats s'inscrivent dans une stratégie globale visant à répondre aux besoins des entreprises artisanales du bâtiment, les

incitant à rejoindre ou à rester fidèles à la CAPEB.

Comment fidéliser nos adhérents ?

Le vice-président Gilles Chatras a rappelé qu'une des missions premières de la CAPEB est d'accompagner nos adhérents au plus près de leurs besoins, y compris quand ils ne les expriment pas et qu'ils sont en proie à des difficultés de gestion ou de trésorerie.



Lucie Amelineau, Présidente de la CAPEB Vendée en a témoigné. Elle a indiqué que son département utilise un outil appelé 360°, parce qu'il permet au cours d'une journée de réaliser un audit sur le fonctionnement d'une entreprise dans tous ses aspects, et permet de dégager des pistes de travail. L'accompagnement dure ensuite plusieurs

mois pour aider l'entreprise à mettre en œuvre les actions nécessaires. Lucie Amelineau a également fait état de relations très privilégiées avec la DGFIP qui n'hésite pas à se déplacer pour expliquer aux entreprises les bonnes pratiques. Elle fait aussi le lien avec les Collectivités qui tardent à payer les entreprises.

Enfin, la Présidente de la Vendée a présenté sa « boîte à outils » qui regroupe tous les services et modèles que la CAPEB propose à ses adhérents : lettres type de relance, modèles de réception de chantier, de retenue de garantie, des attestations de TVA, tous les points qui, traités en amont, permettent d'éviter des difficultés plus tard.

Nourrir le sentiment d'appartenance au collectif

D'autres stratégies peuvent être déployées pour fidéliser des adhérents qui ne sont pas en difficulté.

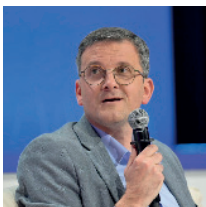


Angélique Houot, Secrétaire générale de la CAPEB des Vosges, a fait part de ses propres initiatives, rappelant au préalable qu'il n'y a pas une seule méthode mais que chaque adhérent a besoin de choses différentes. Elle a témoigné des soirées partenaires organisées dans la convivialité pour présenter l'équipe de la CAPEB, élus et collaborateurs,

et pour permettre aux adhérents de voir les avantages que tel ou tel partenaire peut lui apporter. Les rencontres thématiques annoncées toujours sur le ton de la convivialité, et toujours en mixant toutes les professions, fonctionnent bien parce qu'elles permettent aux adhérents de réseauter.

Fédérer des groupes d'adhérents

De son côté Nicolas Dufour, Secrétaire général de la CAPEB du Nord, a choisi de fédérer des groupes d'adhérents, misant sur leurs points communs et leurs intérêts communs. Il a ainsi développé une action soutenue auprès des femmes de l'artisanat, également sous le signe de la convivialité, lors d'une rencontre sportive, une visite du Sénat ou d'une autre institution. Ces rencontres permettent les échanges mais aussi de faire remonter les points à améliorer, etc. Ces échanges permettent ensuite de relancer des campagnes d'information sur les sujets qui ne sont pas arrivés jusqu'aux entreprises ou qui n'ont pas été bien compris.



Les jeunes sont aussi ciblés par des réunions spécifiques. Sachant qu'ils sont moins enclins à quitter leur famille et leur conjoint pour venir à des réunions, ces rencontres sont organisées ailleurs qu'à la CAPEB, dans des endroits plus conviviaux et toujours en présence des conjoints. Des jeux sont organisés tant pour faire connaître les services de la CAPEB que pour favoriser les échanges entre les adhérents. Un club de jeunes adhérents s'est ainsi constitué où les épouses sont parties prenantes. Ces actions permettent de servir nos objectifs autour de la féminisation des instances de gouvernance en lien avec la campagne Bâtir la mixité et du renouvellement des membres des Conseils d'administration départementaux.

Des outils au service du Réseau pour faciliter les recrutements et la fidélisation des adhérents



Cette séquence a aussi permis de rappeler que des outils sont en cours de développement en vue d'appuyer les démarches des CAPEB départementales pour garder leurs adhérents et pour en accueillir de nouveaux.

Il a ainsi été question de la plateforme téléphonique d'appels sortants visant à entrer en contact avec des entreprises du bâtiment

non-adhérentes pour présenter la CAPEB et prendre RDV avec les CAPEB Départementales correspondantes. Cette plateforme a été lancée le 24 mars 2025. Au 3 avril, 840 appels avaient été effectués, générant 230 contacts utiles et 56 rendez-vous pris. 42 CAPEB départementales sont participantes à ce jour.

Par ailleurs, des travaux sont en cours pour que, d'ici la fin de l'année, l'adhésion soit entièrement dématérialisée.

Enfin, l'intranet de la CAPEB est en cours de refonte totale. Nous voulons en faire un vrai centre de ressources pour tous nos élus et collaborateurs afin que chacun ait les moyens d'agir à son niveau pour fidéliser et recruter les adhérents. Ce futur intranet de la CAPEB doit devenir notre outil de travail commun et c'est parce qu'il nous appartient à tous que nous voulons associer l'ensemble de ses utilisateurs potentiels (les 3000 abonnés à La Lettre de la CAPEB) au choix du nouveau nom que nous donnerons à cet outil. Une consultation sera lancée prochainement.

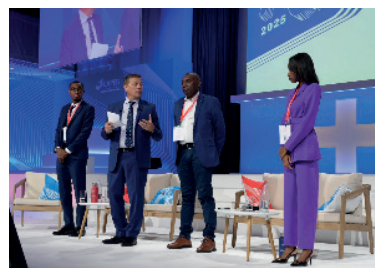
→ LE RÉSEAU CAPEB EST UN RÉSEAU SOLIDAIRE

La CAPEB, c'est aussi la solidarité et cette valeur est partagée par les entreprises artisanales.

4 mois après la destruction de Mayotte par le cyclone Chido, comment ne pas saluer la générosité du Réseau de la CAPEB, saluer l'engagement de notre collectif pour soutenir nos adhérents et nos élus Mahorais. A ce jour, la cagnotte que nous avons ouverte a collecté près de 25000 € de dons versés en ligne ou par virement. Une solidarité qui émane autant des adhérents que des CAPEB elles-mêmes !

Sous les applaudissements nourris, respectueux et émus de la salle, le Président a accueilli sur scène les représentants de la CAPEB Mayotte ; son Président Fahar Madi, son Secrétaire général Ben Amine Bourhane et une administratrice, Naima Moustadiri.

Il a souligné à cette occasion que cette catastrophe naturelle pourrait aussi être une opportunité pour structurer l'artisanat du bâtiment local et lui permettre de reconquérir son indépendance économique. Le Président Fahar Madi a remercié chaleureusement l'assemblée : « si aujourd'hui on est là c'est grâce à vous. Nos adhérents, nos artisans, nos écoles, tout est à terre. Il n'y avait plus rien, ni électricité, ni téléphone. Notre Réseau CAPEB a été le premier à intervenir. On a besoin de vous, Mayotte est à terre. Cette reconstruction de Mayotte, on ne peut pas le faire tout seuls » a-t-il déclaré.



→ LA NOUVELLE PROMOTION DE L'ÉCOLE DES CADRES SALUÉE

6 centres avaient été constitués pour cette promotion et une soixantaine de stagiaires ont ainsi terminé leur parcours cette année. Les deux administrateurs confédéraux Responsables de l'École des Cadres, Corine Postel et Gilles Chatras, accompagné du Président Jean-Christophe Repon, ont remis leurs diplômes aux tuteurs des Centres Auvergne Rhône-Alpes, Charente Maritime, Occitanie (qui avait constitué 2 centres), Saône et Loire, Vienne et Yonne. Un grand bravo à tous les nouveaux élus ainsi prêts à défendre l'artisanat du Bâtiment sous les couleurs de la CAPEB !



→ DES REMERCIEMENTS ET BEAUCOUP D'ÉMOTIONS

Le Président confédéral a salué l'engagement de Cécile Beaudonnat qui a présidé la CNFA pendant 6 ans, soulignant que l'investissement d'une Présidente, c'est beaucoup de temps.

Il a souligné son implication dans les combats de la CAPEB et notamment celui du conjoint collaborateur. De son côté, Cécile Beaudonnat a indiqué qu'elle avait besoin de temps pour les 6 entreprises qu'elle gère avec son époux et qu'elle avait aussi accepté de l'invitation de la Maire de son village à s'engager dans sa commune. Elle a remercié toutes les personnes qu'elle a rencontrées sur le territoire qui l'ont toujours bien accueillie, tous les membres du Conseil d'administration et tous les collaborateurs de la CAPEB nationale, en particulier Agnès Hautin et les conseillères de la CNFA avec lesquelles elle a pu promouvoir la féminisation des métiers et défendre le statut des conjoints collaborateurs.



Jean-Christophe Repon a ensuite témoigné toute sa reconnaissance à son vice-président David Morales et salué sa mobilisation permanente. Yann Danion l'a remercié pour tout ce qu'il a fait pour le métier et pour l'équipe de l'UNA Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation qui se retrouve grâce à lui, bien au-delà du métier. « souhaite à tout jeune élu d'avoir à côté de lui un David Morales » a-t-il déclaré.

Jean-Christophe Repon a rappelé son parcours depuis la gendarmerie à la CAPEB sans pour autant égrainer les très nombreux mandats qu'il porte pour la CAPEB, indiquant qu'il restera encore vice-président de Qualibat. Et c'est avec émotion qu'il a dit tout le plaisir qu'il a eu de travailler avec lui. « J'ai adoré travailler avec toi, faire du collectif, le plus grand merci pour ce que tu as donné. Beaucoup de passion parfois immesurable » a-t-il déclaré avant une chaleureuse embrassade.

David Morales a répondu « La CAPEB m'a permis d'exister en tant qu'artisan et m'a appris tout ce que j'ai appris. Ma première formation, je l'ai faite avec Placo à la CAPEB. C'est grâce à la CAPEB que mon fils et ma belle fille continuent à faire tourner l'entreprise. Je me suis senti en devoir de rendre à la CAPEB tout ce qu'elle m'avait donné mais elle a continué à me donner. Une grande émotion que cette dernière assemblée générale. J'étais seul, j'étais petit, j'étais dans le Comminges. J'ai découvert un lieu pour exprimer ma colère, pour être acteur et pour jouer. J'ai été heureux d'avoir été un grand frère pour beaucoup d'élus de la Confédération » a-t-il déclaré avant un au revoir sincère et ému de la première vice-présidente et un tonnerre d'applaudissements. Que d'émotions !

ÉCONOMIE

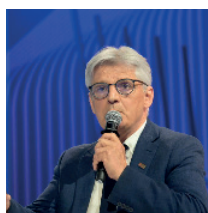
→ AGIR POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT FACE À UNE CONJONCTURE BAISSIÈRE

Face aux difficultés du secteur de l'artisanat du bâtiment, marqué par un recul de 4 % de l'activité en 2024 et une chute de 10 % dans la construction neuve, la CAPEB propose un « Grenelle du logement ».

Il s'agit d'adapter l'offre de logements neufs aux besoins de réhabilitation, de répondre aux besoins des ménages et des territoires, de rénover le bâti ancien dans les centres-villes et d'instaurer une fiscalité incitative pour les bailleurs privés.

La CAPEB souhaite valoriser le modèle économique des TPE en favorisant la création et la transmission d'entreprises, en limitant la microentreprise à deux ans pour encourager l'évolution vers d'autres formes juridiques, et en adaptant la commande publique aux TPE. Elle souhaite que l'allotissement des marchés publics soit renforcé, le seuil de 100 000 euros HT pérennisé et qu'au moins 30 % des travaux soient réservés aux entreprises locales pour favoriser la décarbonation. Pour soutenir les TPE, la CAPEB demande un accompagnement pour la facturation électronique et une prise en compte de leurs spécificités dans les ZFE. Elle plaide aussi pour un soutien accru des artisans titulaires des marques Handibat et Silverbat sur le marché de l'accessibilité, et, en ce qui concerne la rénovation énergétique, pour une simplification et une harmonisation des dispositifs existants (RGE, MaPrimeRénov', CEE), une accélération du traitement des dossiers d'aide, et une limitation de la sous-traitance.

Le vice-président en charge des questions économique, David Morales, a souligné que la CAPEB défend avant tout le modèle économique artisanal, afin que les artisans ne deviennent pas les tâcherons du 21^{ème} siècle. « Notre volonté est de donner aux entreprises artisanales les moyens de relever les défis de demain, dans une logique de simplification, de modernisation et de responsabilité » a-t-il déclaré.



Faciliter les GME

De son côté, Thierry Ravon a expliqué que les GME peuvent favoriser l'accès des entreprises artisanales du bâtiment à des marchés de plus grande envergure, notamment dans les travaux de rénovation et les appels d'offres publics, qu'ils permettent une offre plus compétitive et qualitative répondant aux

attentes aux attentes de la demande, mais aussi d'optimiser des coûts et d'être plus compétitifs grâce à l'organisation du chantier. Ils permettent de contrer les offres commerciales clés en main en donnant aux petites entreprises la capacité de proposer une offre commerciale. Pour faciliter ces groupements, il a rappelé que la CAPEB propose la suppression de la solidarité juridique en cas de cotraitance dans les marchés privés de travaux jusqu'à 100 000 euros HT. « Notre ambition est claire : permettre à chaque entreprise artisanale, quelle que soit sa taille, de prendre pleinement part aux marchés de demain » a-t-il conclu.

MÉTIERS

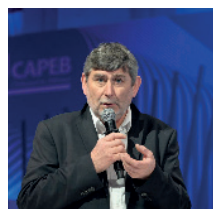
→ LA REP, OBJET DE FRUSTRATION ET DE MÉCONTENTEMENT

Les entreprises artisanales du bâtiment sont frustrées par la complexité de la mise en œuvre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB).

Elles estiment payer une éco-contribution sans bénéficier du service attendu, malgré leurs efforts et investissements. La CAPEB demande la suppression des cloisonnements entre les différentes REP et l'instauration de bennes mono-matériaux multi-REP ainsi que des points de collecte pour tous les déchets. Elle souhaite un retour à la version du 17 juin 2023 pour l'avis sur le champ d'application de la REP PMCB, exemptant les charpentiers d'adhérer à un éco-organisme, et demande l'intégration des produits verriers. En cas de réemploi, elle réclame la sécurisation de la responsabilité des entreprises artisanales, avec une caractérisation des performances et de la traçabilité des produits.

Jean-Michel Martin, Président des Métiers du Bois et porteur du dossier REP pour la CAPEB, a fait un point sur le moratoire que la ministre a récemment décidé et sur la concertation qui a été lancée la semaine dernière.

S'agissant du développement de la construction hors site, la CAPEB est vigilante à ce qu'elle ne se déploie pas sans les entreprises artisanales, soulignant leur valeur ajoutée et leur savoir-faire pour adapter les travaux aux attentes des clients et valoriser les circuits courts, sans exclure la préfabrication ou les produits industriels.



Jean-Claude Rancurel, Président des Métiers de la Couverture & Plomberie Chauffage de la CAPEB a indiqué que les entreprises artisanales du bâtiment sont prêtes pour développer la construction hors site. Elles ont tous les atouts pour pré fabriquer dans de petites unités mécanisées partout en France et en réponse aux objectifs environnementaux de

la construction en termes de décarbonation de la filière et d'économies d'énergie. Certaines sont déjà dans la démarche Le regroupement entre les différents métiers et entre mêmes métiers sera également une clé du positionnement de l'artisanat du bâtiment sur la construction hors site face à la toute industrialisation.

WEBINAIRE sur la PAC hybride le 17 avril

Tous les adhérents chauffagistes sont invités à suivre le webinaire qui vous est proposé le jeudi 17 avril sur « LA PAC HYBRIDE, UNE OPPORTUNITÉ DE MARCHÉ », avec l'intervention de Jean Claude Rancurel, Président des Métiers de la Couverture & Plomberie Chauffage de la CAPEB, GRDF et le groupe VAILLANT. Merci de transmettre [l'invitation ci-jointe](#) avec [ce lien d'inscription](#).

Nous vous attendons nombreux et nombreuses !

SOCIAL

→ LES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT RÉCLAMENT LEUR JUSTE PLACE EN MATIÈRE DE DROIT SOCIAL ET D'EMPLOI

La CAPEB demande une révision des règles de représentativité patronale pour une représentation équilibrée, en tenant compte du nombre d'entreprises employeuses et en supprimant les doublons d'adhésion. Elle demande un équilibre entre le nombre d'entreprises adhérentes et le nombre de salariés.

Concernant les régimes de retraite, la CAPEB souhaite éviter toute hausse du coût du travail et toute diminution des droits des assurés. Elle défend le système par répartition, le maintien des départs anticipés, l'alignement des régimes, et la préservation de la caisse de retraite complémentaire des artisans.

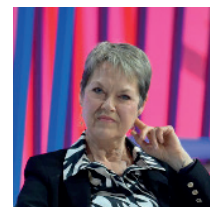
Sur les questions de santé, la CAPEB demande une simplification des formations en santé-sécurité au travail, le maintien de la priorité des TPE dans les actions de prévention, et le respect des obligations des services de santé au travail.

Pour garantir l'équité des droits, la CAPEB propose de limiter la durée du régime de la microentreprise afin d'éviter la concurrence déloyale et la paupérisation. Les qualifications professionnelles et des formations obligatoires pour les activités du bâtiment doivent être respectées par tous. Les activités dissimulées via les plateformes de mise en relation doivent être mieux contrôlées. Les dispositifs légaux favorisant le dumping social doivent être supprimés et les sanctions contre le travail détaché accrues.

L'impérieuse nécessité d'être toujours présent

La première vice-présidente de la CAPEB, Corine Postel, a fait observer combien il est indispensable de siéger dans des instances comme PRO BTP, l'OPPBT, la CIBTP ou dans des organismes interprofessionnels via l'U2P, pour défendre concrètement les intérêts des artisans.

Elle a rappelé que ces structures, créées par et pour les professionnels du BTP, gèrent des sujets essentiels du quotidien comme la protection sociale, la prévention, les retraites, ou bien encore les congés payés. « Y être présents c'est faire entendre la voix des TPE, souvent noyée dans les décisions dominées par de plus gros acteurs » a-t-elle souligné, rappelant que « Grâce à ce travail de terrain, nous avons obtenu des mesures clés : 100 millions dédiés à la prévention pour les petites entreprises concernant le FIPU, 65 millions d'économies pour les entreprises sur les arrêts maladie par PRO BTP, ou bien encore l'indemnisation de la maladie non professionnelle par une ponction des réserves de la CIBTP. » Vous l'aurez compris, ce travail discret et peu connu est essentiel et efficace, et garantit aux artisans d'être entendus et protégés.



Pourquoi et comment l'emploi doit être l'axe majeur de la politique des entreprises artisanales du bâtiment ?

L'administratrice Christelle Rozier, l'une des trois élus chargés de suivre les questions relatives à l'emploi, a rappelé que les mutations écologiques et démographiques placent nos entreprises face à une responsabilité nouvelle... et aussi à une formidable opportunité. D'ici 2030, 200 000 emplois seront nécessaires pour adapter les logements aux exigences de la transition écologique.

D'ici 2035, avec 35 % de la population âgée de plus de 65 ans, le maintien à domicile deviendra un enjeu majeur, créant 300 000 emplois supplémentaires. C'est donc en valorisant nos métiers, porteurs de sens, durables, ancrés dans les territoires que nous apporterons des réponses à ces changements profonds. « C'est en donnant toute sa place à l'emploi que l'artisanat du bâtiment attirera de nouveaux talents et affirmera son rôle essentiel dans l'économie » a-t-elle déclaré, rejointe par Jean-Michel Martin qui a ajouté que la formation et l'adaptation aux besoins futurs seront au cœur des politiques de l'emploi, car elles conditionnent la pérennité de nos professions et de nos entreprises.



« Nos compétences et nos savoir-faire sont nos atouts, nous devons assurer cette transmission de qualité entre les générations. L'apprentissage en est le pilier essentiel, mais nous devons continuer d'évoluer et de nous adapter aux nouvelles technologies, elles sont même un allier incontournable pour conserver notre modèle économique » a-t-il souligné, donnant l'exemple de l'outil numérique qui permet de fabriquer des menuiseries types anciennes, techniques, performantes et à l'unité, et faisant observer que ces transformations et l'évolution continue des métiers, de plus en plus rapides, nécessiteront un accompagnement des ouvriers tout au long de leur carrière.



Marc Lagouarre, également membre du trio « emploi » de la CAPEB, a enchaîné en invitant à ne pas limiter aux jeunes l'ouverture aux nouveaux profils. « Que ce soit par la formation ou la reconversion, nous devons nous ouvrir à des profils plus variés, à des parcours différents, et surtout, lever les freins qui empêchent encore trop de femmes d'accéder à nos métiers. Car

derrière chaque recrutement réussi, il y a une entreprise qui avance, un savoir-faire qui se transmet, une dynamique locale qui s'enclenche » a-t-il relevé. Il a rappelé également que, comme le démontre l'étude Terram, les petites entreprises constituent une véritable « couche protectrice » pour nos territoires, capables d'amortir les crises, de maintenir l'activité, de créer du lien. « C'est dans cette logique qu'a été signée, le 7 octobre, la convention entre France Travail et la CAPEB. Elle sera prochainement déclinée partout en France » a-t-il conclu.

Les micro-entreprises au cœur des problématiques syndicales

L'Insee a publié une étude mardi 1er avril sur les chiffres de l'entrepreneuriat en France. Or, l'augmentation du nombre d'entreprises en France (42 % en huit ans) est surtout le fait du micro-entrepreneuriat. Si, depuis que ce régime existe, des améliorations ont été apportées, des failles importantes demeurent. La CAPEB a toujours plaidé pour que ce régime soit temporaire et qu'il ne soit appréhendé que comme un tremplin vers un régime de droit commun. Ses objectifs sont clairs : permettre de rétablir à terme une concurrence économique loyale sur les territoires, limiter les fraudes et accompagner pour cela la mise en œuvre de contrôles, éviter une paupérisation sociale des personnes et des régimes de protection sociale, accompagner ces entreprises qui sont aussi adhérentes des CAPEB départementales, et permettre à ces structures de se développer et de devenir à terme des entreprises employeuses et formatrices.

La résolution spéciale relative à la limitation dans la durée du régime micro social micro fiscal dans le bâtiment a été adoptée avec ces objectifs. Pour ce faire, la CAPEB propose d'accompagner la transformation des entreprises en régime micro vers un régime social et fiscal de droit commun par la mise en place de simulateurs co construits entre les représentants du bâtiment et les services de l'état (CPSTI, URSSAF, DGFiP...), par des actions dédiées à la gestion d'entreprise (comptabilité, formalités, marketing...) notamment par le biais d'un chèque service

à l'accompagnement et par un engagement du réseau CAPEB dans la transformation de l'entreprise en régime micro social/ micro fiscal vers un régime social et fiscal de droit commun pour ses adhérents et non adhérents.

La CAPEB souhaite permettre la création d'entreprise en quelques clics quel que soit le régime et le statut juridique choisi au départ et que soit supprimé le fléchage systématique vers les régimes micro-fiscal et micro-social lors de la création d'entreprise.

Elle demande également que soit mis en place un seuil de franchise de TVA fixé à 1 euro pour le secteur du bâtiment permettant de rétablir une concurrence équitable dans le secteur.

Représentativité : les chiffres provisoires sont tombés

Les résultats de la mesure de la représentativité patronale, présentés lors de la réunion du Haut conseil du dialogue social (HCDS) ce 8 avril, montrent une progression du nombre d'entreprises adhérentes à l'U2P, qui représente désormais 221 772 entreprises, soit une augmentation de près de 10 % par rapport à 2021. Cette avancée renforce la légitimité de l'U2P à représenter les artisans, commerçants, professionnels libéraux et petites entreprises. Elle lui permet de renforcer son action auprès des gouvernements et des partenaires sociaux pour que les politiques économiques et sociales tiennent davantage compte des priorités des petites entreprises.

Cela étant, au niveau interprofessionnel comme pour le bâtiment, les chiffres sont pour le moins étonnants, laissant supposer que toutes les entreprises adhérentes à la FFB ont 10 salariés....Pour autant, la CAPEB demeure majoritaire sur le champ des entreprises comptant jusqu'à 10 salariés et conserve un droit d'opposition sur ce champ d'entreprises.

L'U2P n'a pas manqué de souligner les incohérences des résultats annoncés et a mis en cause, dans un communiqué de presse, la crédibilité et la transparence des résultats de la mesure. L'U2P entend étudier les recours possibles. Encore une fois, nous ne pouvons que déplorer que notre influence soit sous-estimée à cause d'un mode de calcul erroné de la représentativité patronale. Quoi qu'il arrive, nous continuerons à défendre les intérêts des TPE et PME avec toute notre conviction et notre force.

FORMATION

→ PLACER LES TPE AU CŒUR DES QUESTIONS DE COMPÉTENCES ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE.

La CAPEB demande à Constructys de prioriser les TPE, représentant 92 % de ses adhérents, et à France Compétences d'allouer les budgets nécessaires pour financer les besoins en compétences des entreprises artisanales du bâtiment. Un renforcement de l'accompagnement RH est également nécessaire pour les TPE sans service dédié.

Pour soutenir l'apprentissage, la CAPEB exige la gratuité de la formation en CFA pour les TPE formatrices et la concentration des aides financières sur celles qui en ont le plus besoin. Elle demande aux CFA d'améliorer la qualité de l'apprentissage, avec un financement aligné sur les priorités des branches.

Pour répondre aux enjeux énergétiques, la CAPEB propose de renouveler le programme FEEBAT avec une prise en charge attractive et un déploiement national, tout en intégrant les compétences acquises dans le dispositif RGE.

Enfin, la CAPEB souhaite une reconnaissance pérenne des certifications REAB et GEAB par France Compétences et le maintien de la sensibilisation des entreprises artisanales aux opportunités du FAFCEA.



L'artisanat du Bâtiment reste attractif

La Cheffe de file Compétences et formation de la CAPEB, Laure Vial, a indiqué que les actions que mène la CAPEB en faveur des compétences et de la formation dans l'artisanat du bâtiment se traduisent par 62 diplômes et titres professionnels créés ou révisés dans le bâtiment en 2023 et 3 constats :

la montée en compétence, la fidélisation des salariés, et la motivation à travailler et à rester dans l'artisanat. Laure Vial a rappelé que l'artisanat du Bâtiment forme et accueille plus de 60 000 apprentis et concourt ainsi aux objectifs éducatifs de la Nation. Elle a relevé que les actifs du secteur montent régulièrement en compétence comme l'illustrent les 370 000 heures de formation financées pour les salariés et les chefs d'entreprise sur le thème « Energie et Environnement ».

S'agissant de fidélisation des salariés, Laure Vial a fait observer que 80 % des jeunes voient le secteur de la construction comme un secteur d'avenir et que 70 % des nouveaux salariés souhaitent continuer dans le même métier, 3 à 5 ans après l'obtention de leur diplôme. Les jeunes sont clairement motivés pour travailler dans l'artisanat. ... Une enquête du CCCA-BTP auprès de TPE et d'apprentis montre que les jeunes choisissent d'entrer dans le bâtiment parce qu'ils ont un réel intérêt pour les métiers. D'ailleurs, 24 mois après avoir été diplômés, 85 % d'entre eux y restent ! « Il est donc plus que jamais impératif que la CAPEB et les TPE,

qui ont toujours été en première ligne dans la formation d'apprentis, poursuivent leurs actions auprès des jeunes, avec qui nous formons un vrai duo gagnant ! » a-t-elle conclu.

L'enjeu majeur de la rénovation des diplômes



Nathalie Bergère, administratrice confédérale mandatée notamment pour représenter l'artisanat du Bâtiment dans les CPC de l'Education nationale, a rappelé qu'il est essentiel pour la CAPEB et ses Métiers d'être impliqués dans la rénovation des diplômes professionnels afin de faire en sorte qu'ils ne soient jamais déconnectés des réalités des

entreprises. « C'est nous, artisans, qui devons mener ce travail, car qui mieux que nous pour décrire les compétences nécessaires à nos entreprises et nos métiers... Et puis il faut adapter les diplômes aux réalités du terrain, afin de garantir aux TPE des apprentis bien formés, un vivier de professionnels qualifiés, formés aux exigences techniques, numériques et environnementales de nos métiers » a-t-elle souligné avant de préciser que ce travail de rénovation est un investissement conséquent. « C'est un engagement d'au moins une journée par mois, pendant un an, aux côtés des ministères, des inspecteurs et des formateurs au sein de la commission CPC » a-t-elle précisé. Chaque année, la CAPEB contribue ainsi à la révision de plusieurs dizaines de diplômes et titres professionnels, grâce à l'implication des professionnels de ses 8 Métiers. « Alors pour 2024-2025, continuons à être présents, notamment lors des examens, et faisons entendre notre voix, car personne ne le fera à notre place ! » a-t-elle conclu.



ÉLECTIONS 2025 : FÉLICITATIONS AUX ÉLU(E)S ET RÉÉLU(E)S

LES ÉLUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

→ AU TITRE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTIVES, ONT ÉTÉ RÉÉLUS :



HERVÉ PRUVOT
Chauffagiste
dans l'Aisne



PATRICK BOUNHOL
Couvreur Zingueur
dans l'Aveyron



CHRISTELLE ROZIER
Gestionnaire
d'entreprise
dans la Drôme



JEAN-CLAUDE RANCUREL
Plombier chauffagiste
dans le Vaucluse,
Président des Métiers
de la Couverture
& Plomberie Chauffage



GILLES MAILET
Électricien
dans le Maine et Loire,
Président des Métiers
de l'Électricité



YANN DANION
Plaquiste
dans le Morbihan,
Président des Métiers
de la Plâtrerie
et Isolation

→ AU TITRE DES MEMBRES INDIVIDUELS :



ETIENNE CHAMPAGNE
Charpentier
dans le Morbihan



EDDY DESGROUAS
Plombier chauffagiste
dans l'Eure



MAURICE KAROTSCH
Peintre
dans le Bas-Rhin



CORINE POSTEL
Conjointe collaboratrice
Couverture
dans les Yvelines

→ AU TITRE DE LA PRÉSIDENTE DE LA CNFA



VÉRONIQUE DAVID
Co-gérante d'une
entreprise d'électricité
générale

LES ÉLUS DE LA COMMISSION D'ARBITRAGE



LAURENT CAVILLON
Menuisier dans l'Aisne,
représentant
de la 2^{ème} CE



PHILIPPE FABBRO
Maçon dans le Tarn,
représentant
de la 5^{ème} CE



PASCAL DIDIER
Maçon dans la Drôme,
représentant
de la 8^{ème} CE



MARC LORENZI
Électricien
représentant
de la 9^{ème} CE



LES RENDEZ-VOUS

CESE

Outre la réunion hebdomadaire du Groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales, Jean-Christophe Repon a présenté mardi l'étude « Prévention en santé au travail : défis et perspectives », lors de la plénière du 8 avril. Celle-ci pointe les risques auxquels sont confrontés non seulement les salariés, mais aussi les travailleurs indépendants, à commencer par les artisans. Co-rapporteur de cette étude, JC Repon a évoqué notamment les principaux dangers

auxquels ils sont exposés : accidents, troubles musculosquelettiques et risques psychosociaux liés à la pression. L'étude propose trois axes d'amélioration de la prévention en santé au travail : former et sensibiliser en renforçant la formation en santé au travail pour les étudiants en médecine et les acteurs du dialogue social ; Identifier et prévenir en accompagnant les dirigeants de TPE dans la mise en œuvre du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et

en intégrant une approche genrée dans la santé au travail ; enfin, anticiper par le dialogue social en inscrivant l'écoute des salariés dans les principes de prévention et en prenant en compte l'articulation des temps de vie dans le dialogue social. L'étude appelle également à approfondir plusieurs sujets, et en particulier la responsabilité des donneurs d'ordre en matière de santé-sécurité à l'égard des sous-traitants et la prévention pour les travailleurs précaires et les indépendants notamment.